

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

**Date de convocation**

11 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 janvier à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Maurice BUCHET.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	63	63

**PRESENTS**

Mesdames LAURY (1<sup>ère</sup> adjointe de Courmelles), PARMENT, JULVE, BOURINET représentée par M DELACOUR, GAUTIER, DRIVIERE (Maire de Parcy et Tigny), HOCHÉ représentée par M RIGOLLET, CARETTE, KASPRZAK (Maire de Serches) était représenté par M LALYS ( 1<sup>er</sup> adjoint), ROBACHE a donné un pouvoir à M CINTRAT Jean, DELVAL.

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, DESBOVES (Maire d'Ancienville), MOYON a donné pouvoir à M. POTTIER, MONTARON, LESUEUR, BEZIN, HERTAULT, DUMORTIER, GUYOT(Maire de Cerseuil), GENARD, LEMAIGRE, TEMPLIER, CHOLET, SOSSON, LEFEVRE, ROBILLART (maire de Corcy), VAN MELLO (Maire de Courmelles), CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON (Maire de Laversine), PASCARD ( Maire de Limé), BRUNET, MAURICE, FRAIZE (Maire de Maast et Violaine) était représenté par LEROUX Luc ( 1<sup>er</sup> Adjoint), VILLEVOYE, DE MONTESQUIOU (Maire de Montgobert était représenté par M REYT ( 1<sup>er</sup> adjoint), LEBLOND, POTTIER, DAVIN, DELETANT ( Maire de Muret et Crouttes) était représenté par M DOLLET (1<sup>er</sup> adjoint), GILLES (Maire de Puiseux-en-Retz) était représenté par M ROSSE (1<sup>er</sup> adjoint), REBEROT, LECLERCQ (Maire de Rozières-sur-Crise), PETIT, LEROUX Christian, LEROUX Tristan, CARRE, LAGACHE, TOURNEVILLE (Maire de Troesnes), COCHEFERT, LANGLET, LAURANT (maire de Vézaponin) représenté par Mme Potier (1<sup>er</sup> adjointe), RUELLE, LANSOY, VECTEN, STANLEY (Maire de Vivières).

**Désignation de Délégués au Syndicat des Personnels de Coevres**

n° 3.

Monsieur le Président informe que les Syndicats de Vivières et de Montgobert adhéraient au Syndicat des personnels de Coevres pour assurer leur secrétariat et qu'il y a lieu d'élire deux représentants du SESV à ce Syndicat des personnels de Coevres.

Sont élus à l'unanimité : Benoît DAVIN et Denis MAURICE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le  
Et publication ou notification le

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président

**S.E.S.N. SYNDICAT DES EAUX  
DU SUD DE SOISSONS ET DU NADON**  
87 allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62  
email : sesn@wanadoo.fr

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

25 JAN. 2019